

Yves-Marie Laulan : Le délit d'incitation à la haine raciale doit être revu

Riposte Laïque : Pouvez-vous vous présenter rapidement à nos lecteurs ?

Yves-Marie Laulan : J'ai, en fait, un parcours très banal (voir le Who'sWho). Haut fonctionnaire international à l'OTAN, au FMI et à la Banque Mondiale; banquier comme directeur à la Société générale puis « patron » d'une petite banque sympa à mission sociale; professeur à Paris II et à ScPo; enfin , le parcours politique de rigueur, sans grand succès d'ailleurs, pour manque de sens du compromis sans doute et attachement à mes principes.Sans compter une quinzaine d'ouvrages écrits de ma main, chose rarissime à notre époque (cf le fameux Jacques Attali connu pour ses plagiats à répétition).

Riposte Laïque : Le 11 mai dernier, vous organisez une soirée sur la liberté d'expression, à Paris. Quel bilan en avez-vous tiré ?

Yves-Marie Laulan : A vrai dire, je craignais un public fort maigre d'une cinquantaine de personnes. Or la salle était archi pleine avec plus de 200 participants empilés les uns sur le autres, avec une grande majorité de jeunes. Quand on connaît la difficulté de réunir les gens à Paris,cela donne un grand sentiment de réconfort.

Décidément la France n'est pas morte. Elle ne demande qu'à se réveiller sous la couche de détritrus dont les médias nous accable au quotidien.La leçon est claire. « Il faut continuer le combat », comme naguère le répétait sottement les imbéciles heureux de Mai 68, A ceci près que leur combat était pour la mort de notre pays et que le notre est pour sa survie. Rien n'est acquis, tout reste à faire.

Autre leçon, ce pays manque singulièrement de courage.Les instruments du salut sont à portée de la main. Mais nos

compatriotes, indignes successeurs des combattants des guerres passées, ont peur de tout, de leur ombre, pour leur réputation, pour leur carrière. La France est devenue un pays de « trouillards ». Or le salut réside dans le courage

Riposte Laïque : Quelles retombées espérez-vous de cette réunion ?

Yves-Marie Laulan : A vrai dire, rien du tout si nous en restons là. A l'issue de cette réunion, une participante, remontée à bloc, voulait absolument lancer une pétition sur le champ. Je lui ai rétorqué que cela ne servirait à rien.

Il faut porter le problème, celui de la liberté d'expression, sur le plan politique. Car il est politique par nature. Or nous disposons, miraculeusement d'une « fenêtre de tir » comme le disent les militaires. C'est la période préélectorale, pendant laquelle il devrait être possible de faire « bouger les lignes », je veux dire, changer les textes qui, aujourd'hui, contraignent nos libertés comme dans un carcan. Profitons de cet instant, car il sera fugace et ne se renouvellera pas de sitôt.

Riposte Laïque : Comment expliquez-vous la passivité d'un gouvernement qui vient de voir deux de ses ministres de l'Intérieur poursuivis devant les tribunaux, dont un condamné ?

Yves-Marie Laulan : A dire vrai, cela est difficile à comprendre pour une personne normale. Je crois que le gouvernement, lui aussi, a peur de tout, et notamment de perdre des voix à gauche s'il bougeait le petit doigt. Il redoute par dessus tout de se « mettre à dos » les terribles associations dites antiracistes.

Ce qui est parfaitement risible.

C'est exactement l'inverse qui se produit. Il perd abondamment des voix à droite et n'en gagne aucune à gauche. C'est très précisément le complexe de Valéry Giscard d'Estaing en 1981, dont la politique « moderne » a très exactement entraîné sa perte aux élections

.Apparemment, tous les gouvernements supposés de droite, sont génétiquement victimes d'un complexe d'infériorité face à une

gauche démagogique sans complexes et sont affectés du même aveuglement qui risque de les conduire inexorablement à leur perte.

Riposte Laïque : Comment comprenez-vous le fait qu'ils puissent signer des chartes avec ces associations anti-racistes ?

Yves-Marie Laulan : C'est rigoureusement incompréhensible pour un esprit ordinaire. Au surplus, je ne suis même pas sûr que ce soit légal. Je suppose que dans leurs petites cervelles, ils s'imaginent ainsi obtenir l'indulgence, les « faveurs » des associations dites anti racistes en leur donnant des gages, c'est à dire en fait un droit de regard sur la politique du gouvernement et sur les moyens d'action de l'administration française; Ainsi Brice Hortefeux, condamné, à tort bien entendu, pour des plaisanteries un peu sottes prononcés dans une réunion à caractère privé, a cru se « dédouaner » en signant une convention avec la Licra. C'est énorme.

Au surplus, là encore, c'est l'effet inverse qui est obtenu. Car cela donne à ces associations un sentiment renforcé de leur force et de leur impunité face au pouvoirs publics. Car ils peuvent jouer à leur guise avec leurs nerfs. Le gouvernement est perdant sur tous les tableaux dans cette affaire, ne serait-ce que sur le plan de la dignité..

Riposte Laïque : Quelles mesures appelez-vous à prendre, pour que la liberté d'expression retrouve ses lettres de noblesse, en France ?

Yves-Marie Laulan : Cela a déjà été formulé très clairement au cours de la réunion du 11 mai.

En premier lieu, il faut réformer l'article 8 de la loi Pléven portant sur la capacité des associations d'engager l'action publique en se portant partie civile à tous propos. En d'autres termes elles font un mauvais usage d'un bon principe. Il est tout à fait normal que des associations puissent agir en justice. Mais pas n'importe comment.. Elles doivent agir dans des conditions de représentativité minimales d'un courant significatif de l'opinion publique en termes de cotisations, de membres, de responsabilité civique. Or c'est aujourd'hui

loin d'être le cas.

Ces associations vivent aujourd'hui très largement des subventions reçues du gouvernement dont elles entraînent les ministres devant la justice. Un comble. C'est la fable de l'arroseur arrosé. A moins que le gouvernement ne prenne un plaisir pervers à se tirer une balle dans le pied. Car ces condamnations déconsidèrent les membres du gouvernement devant l'opinion publique. La pusillanimité du gouvernement obtient un beau résultat.

Il faut que les associations en question vivent purement et simplement de leur cotisations et non de l'aide publique.

En outre, elles doivent cesser d'agir comme des partis politiques au service d'une idéologie tendancieuse et rester fidèles à leur vocation d'origine lutter contre un racisme qui n'a lieu pas d'exister dans notre pays.

Enfin, il faut revoir les termes des lois Gayssot et Pléven concernant le délit de « discrimination » ou « d'incitation à la haine raciale » qui autorisent aujourd'hui les interprétations les plus fantaisistes au gré des humeurs de tel ou tel tribunal.

Propos recueillis par Pierre Cassen